LNB Buffer

Omega Bio-tek

Code d'alerte du risque Chemwatch: **2**

Numéro de version: **2.11**
Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: **13/07/2025**
Date de révision: **14/05/2026**
Date d'impression: **19/05/2026**
S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	LNB Buffer
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation en laboratoire

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	**Omega Bio-tek**	**Omega Bio-tek**
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697
Télécopieur	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Web	www.omegabiotek.com	https://www.omegabiotek.com/
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	**CHEMTREC**
Numéro(s) de téléphone d'urgence	North America: +1 800 424 9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704

Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes

Classification	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A

Page 1 continued...

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Attention**

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Déclarations de sécurité : Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste/en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

Non applicable

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
50-01-1	50-100	chlorure-de-guanidinium
Pas Disponible	10-20	Non-ionic Detergent

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▸ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer en continu pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▸ S'assurer d'une irrigation complète en maintenant les paupières ouvertes et loin des yeux, et en les bougeant ou en les soulevant occasionnellement. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un médecin. ▸ Les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau : ▸ Rapidement mais gentiment, retirer le produit de la peau avec un vêtement propre et sec. ▸ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▸ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	▸ Si de la poussière est inhalée, retirer la personne de la zone contaminée. ▸ Encourager le patient à respirer par le nez afin d'assurer des voies respiratoires libres. ▸ Si une irritation ou un inconfort persiste, consulter un médecin.
Ingestion	▸ **EN CAS D'INGESTION, DEMANDEZ UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.** ▸ Demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin. ▸ Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire.

Continued...

	▸ En attendant, la personne doit être prise en charge par un secouriste formé qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient. ▸ Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié et un exemplaire de la FDS doit lui être remis. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action. ▸ Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou à proximité, transférez le patient à l'hôpital avec un exemplaire de la FDS. **Lorsqu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou sans avis contraire d'un spécialiste :** ▸ **PROVOQUEZ** des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, **UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST CONSCIENT**. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et empêcher l'inhalation du produit. **REMARQUE :** Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pour les poisons (dans le cas où un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- Établir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- Anticiper les crises.
- **NE PAS** utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

TRAITEMENT AVANCÉ

- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringer's. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Une thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaïne doit être utilisé pour aider à l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994
Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre les incendies. ▸ Empêchez, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▸ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante. ▸ **NE PAS** s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▸ Si cela est sécuritaire, retirez les contenants de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après utilisation.
Risque d'incendie/explosion	dioxyde de carbone (CO2) chlorure d'hydrogène phosgène oxydes d'azote (NOx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▸ Nettoyer immédiatement tout écoulement. ▸ Éviter d'inhaler les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux. ▸ Porter un équipement de protection approprié. ▸ Contenir et absorber le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▸ Essuyer les résidus. ▸ Placer les déchets dans un récipient approprié et scellé.
Éclaboussures majeures	Risque modéré. ▸ Évacuer la zone de tout personnel non protégé et se déplacer contre le vent. ▸ Appeler les pompiers et leur donner le lieu et la nature du risque. ▸ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.

Continued...

	▸ Éviter par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, canalisations et cours d'eau. ▸ S'il n'y a pas de danger, arrêter la fuite. ▸ Contenir le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Ramasser tout produit récupérable dans des contenants appropriés pour un éventuel recyclage. ▸ Neutraliser/désinfecter les résidus. ▸ Enfermer les résidus solides dans un contenant approprié pour les déchets. ▸ Arroser l'endroit et éviter que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ▸ Après les opérations de nettoyage, désinfecter et laver tous les vêtements de protection et l'équipement avant de les ranger et de les réutiliser. ▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	▸ La surchauffe des éthoxylates dans l'air doit être évitée. Lorsqu'ils sont chauffés vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température dépassant 160 °C, certains éthoxylates peuvent subir un emballement sous forme de dégradation oxydante exothermique, entraînant un autoéchauffement et un autoallumage. ▸ Une inertisation à l'azote réduira le potentiel d'oxydation des éthoxylates. ▸ Des traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans l'espace de stockage et les contenants de transport, les concentrations ne devraient pas dépasser des niveaux pouvant causer de l'inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs. ▸ Évitez tout contact personnel, y compris par inhalation. ▸ Portez des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▸ Utilisez dans un endroit bien ventilé. ▸ Évitez l'accumulation dans les creux ou cavités. ▸ **NE PAS** entrer dans des espaces clos avant de vérifier l'atmosphère. ▸ **NE PAS** permettre au produit d'entrer en contact avec le corps, les aliments ou des ustensiles de cuisine. ▸ Évitez le contact avec des matériaux incompatibles. ▸ Lors de la manipulation, **NE PAS** manger, boire ou fumer. ▸ Conservez les contenants fermés en toute sécurité lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▸ Évitez les dommages physiques aux contenants. ▸ Lavez-vous toujours les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▸ Blanchir les vêtements contaminés avant réutilisation. ▸ Utilisez des conditions de travail appropriées. ▸ Suivez les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation. ▸ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux normes établies afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires.
Autres données	

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire ▸ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. Réservoir en plastique. ▸ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▸ Vérifier que tous les contenants sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité d'entreposage	▸ La surchauffe des éthoxylates dans l'air doit être évitée. Lorsqu'ils sont chauffés vigoureusement en présence d'oxygène ou à l'air, à une température dépassant 160 °C, certains éthoxylates peuvent subir un emballement sous forme de dégradation oxydante exothermique, entraînant un autoéchauffement et un autoallumage. ▸ Une inertisation à l'azote réduira le potentiel d'oxydation des éthoxylates. ▸ Des traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans le produit. Bien qu'elles puissent s'accumuler dans l'espace de stockage et les contenants de transport, les concentrations ne devraient pas dépasser des niveaux pouvant causer de l'inflammabilité ou un risque d'exposition pour les travailleurs. Éviter une réaction avec des agents oxydants.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation par extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.
Une ventilation par extraction locale munie d'un filtre HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.
Une barrière de protection ou des enceintes à flux laminaire devraient être envisagées pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire.
La nécessité d'une protection respiratoire devrait également être évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. Selon les niveaux de contamination, l'utilisation d'un appareil de purification d'air motorisé (PAPR) couvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3, ou d'un respirateur à adduction d'air, devrait être envisagée.
Des hottes d'aspiration ou des dispositifs de confinement couvrant tout le visage sont acceptables lorsque les vitesses frontales sont d'au moins 1 m/s (200 pi/min). Les cloisons, barrières et autres technologies de confinement partiel sont nécessaires pour prévenir la migration du produit vers les zones non contrôlées. Pour des urgences inhabituelles, des extractions locales et générales maximales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variables qui, à leur tour, déterminent la « vitesse de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation depuis des réservoirs (à l'air libre)	0,25 à 0,5 m/s (50-100 pi/min)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de déversement, remplissage intermittent de contenants, transfert à faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)

Continued...

Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimes dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminants à faible toxicité ou seulement légèrement nocifs	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Production intermittente, faible	3 : Production élevée, usage intensif
4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle seulement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec l'augmentation de la distance à l'ouverture d'un conduit d'extraction simple. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. Par exemple, la vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction doit être d'au moins 1-2,5 m/s (200-500 pi/min) pour extraire les gaz libérés dans un réservoir situé à 2 m du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui entraînent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Une protection oculaire peut ne pas être requise lors de la manipulation de très petites quantités du produit.
Dans les laboratoires, lors de la manipulation de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :
- Lunettes protectrices contre les agents chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Masque de protection. Un masque complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des yeux.
- Les verres de contact peuvent présenter un risque particulier; les verres souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de verres de contact ou la restriction de leur utilisation, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des verres pour les classes de produits chimiques utilisés, ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé pour pouvoir retirer ces verres et un équipement adapté doit être facilement disponible. En cas d'exposition aux produits chimiques, commencer immédiatement par un rinçage oculaire et retirer les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés aux premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux; ils doivent être retirés dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment lavé les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59]

Protection de la peau

Voir protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.
L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :
- La fréquence et la durée du contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant, et
- La dextérité offerte par le gant

Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).
- Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :
- Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min
- Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min
- Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est
- Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade

Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.
Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants.
Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants.
Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques.
Par exemple :
· Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés.
· Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales.
Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
- Gants en caoutchouc (latex sans poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile.
- Gants en PVC
- Sur-chaussures de protection.
- Protection de la tête.

Protection corporelle

Voir autre protection ci-dessous

Autres protections

- Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets.
- Ensemble complet imperméable jetable.
- S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence.
- Douches pour urgence : combinaison en vinyle

Continued...

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant dans la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définis comme le ratio entre la concentration à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peuvent également être importants.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximal	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS P2	-
1000	50	-	A-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2 P2
10000	100	-	A-3 P2
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou à demande avec pression positive
A (Toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), B3 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO_2), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH_3), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 °C)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

- Les respirateurs peuvent être nécessaires lorsque les contrôles techniques et administratifs ne préviennent pas adéquatement les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une évaluation professionnelle tenant compte de l'information sur la toxicité, des données de mesure d'exposition et de la fréquence et probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, lorsqu'elles existent, aideront à déterminer l'utilisation appropriée des appareils respiratoires choisis. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les fournisseurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien choisis et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation de particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé à circulation d'air positive si d'importantes quantités de poussière sont libérées dans l'air ambiant.
- Essayez d'éviter de créer des conditions générant de la poussière.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	incolore

État physique	liquide	**Densité relative (eau = 1)**	Pas Disponible
odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partage n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-inflammation (°C)**	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	**Poids moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Non applicable	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	**Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	**Composé volatil (% vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	**Composés organiques volatils g/L**	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	**Distance d'allumage (cm)**	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	**Durée de la flamme (s)**	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	**Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)**	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7

Continued...

Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutement toxique.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	Le produit n'est pas connu pour provoquer des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après inhalation (tel que classé par les directives CE basées sur des modèles animaux). Toutefois, des effets systémiques négatifs ont été observés chez des animaux exposés par au moins une voie. Une bonne hygiène exige de maintenir les expositions au minimum et de mettre en place des mesures de contrôle appropriées dans un contexte professionnel.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Les surfactants non ioniques peuvent provoquer une irritation localisée des parois orales ou gastro-intestinales et induire un vomissement et une diarrhée d'importance moyenne.
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant pour la peau (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles d'animaux). Toutefois, des désagréments temporaires peuvent résulter d'expositions prolongées. La pratique d'une bonne hygiène nécessite que les expositions soient minimales et que des gants adaptés soient utilisés durant les procédures professionnelles. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classé ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). Les agents de surface non ioniques peuvent causer des engourdissements de la cornée, qui masquent les désagréments causés par d'autres agents et conduisent à des lésions cornéennes. Les irritations varient en fonction de la durée de contact, de la nature et de la concentration de l'agent de surface.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue pour produire des effets négatifs chroniques sur la santé (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée. Un contact cutané prolongé ou répété peut également causer un dégraissage, suivi d'un assèchement, de gerçures et d'une inflammation de la peau.

LNB Buffer

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

chlorure-de-guanidinium

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (lapin) DL50 : >2000 mg/kg[1]	Œil (Rongeur - lapin): 81400ug - Modéré
Inhalation (Rat) CL50 : >0.853 mg/l4h[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - grave
Orale (rat) DL50 : 474.6 mg/kg[1]	Peau : effet nocif observé (irritant)[1]
	Yeux : effet nocif observé (irritant)[1]

Légende:	***1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques***

CHLORURE-DE-GUANIDINIUM	Le produit peut causer une irritation modérée des yeux menant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut provoquer des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

Toxicité aiguë	✔	**Cancérogénicité**	✘
Irritation / corrosion	✔	**Reproducteur**	✘
Lésions oculaires graves / irritation	✔	**STOT – exposition unique**	✘
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✘	**STOT - exposition répétée**	✘

Continued...

Mutagénicité	✗	**Risque d'aspiration**	✗

Légende: ✗ ***– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification***
✓ ***– Données nécessaires à la classification disponible***

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

LNB Buffer

PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

chlorure-de-guanidinium

PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	11.8mg/l	2
EC50	48h	crustacés	70.2mg/l	2
NOEC(ECx)	504h	crustacés	2.9mg/l	2
LC50	96h	Poisson	690mg/l	2

Légende: ***Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration***

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants, car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extraits dans l'une ou l'autre phase du liquide. En conséquence, on suppose que les surfactants ont un transfert lent, par exemple, de l'eau vers la chair d'un poisson. Durant ce processus, on suppose que les surfactants facilement biodégradables sont métabolisés rapidement pendant la bioaccumulation. Ceci a été souligné par un groupe d'experts de l'OCDE, qui a statué que les produits chimiques ne doivent pas être considérés comme ayant un potentiel de bioaccumulation s'ils sont facilement biodégradables.
Plusieurs surfactants anioniques et non ioniques ont été étudiés pour évaluer leur potentiel de bioconcentration chez les poissons. Les valeurs de FBC (facteur de bioconcentration) allant de 1 à 350 ont été trouvées. Dans toutes les études, un métabolisme oxydatif substantiel a été observé, entraînant un maximum de radioactivité dans la vésicule biliaire. Ceci indique une transformation par le foie du composé parent et une excrétion biliaire des composés métabolisés, et ainsi la concentration « réelle » est surestimée. Après correction, on peut s'attendre à ce que les valeurs de FBC « réelles » soient d'un ordre de grandeur inférieur aux précédentes, c.-à-d. que le FBC « réel » est...
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.

Autrement:

- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.
Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :

- La réduction,
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- **NE PAS** laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau.
- Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination.
- Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés.
- En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour traitement si aucune solution appropriée ni installation de destruction n'ont été identifiées.
- Détruire par : enfouissement dans un site autorisé ou incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un agent de combustion approprié).

Continued...

	▸ Décontaminer les contenants vides. Suivre toutes les mesures de sécurité indiquées sur les étiquettes jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
chlorure-de-guanidinium	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
chlorure-de-guanidinium	Non applicable
Non-ionic Detergent	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

chlorure-de-guanidinium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (chlorure-de-guanidinium; Non-ionic Detergent)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taïwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Non-ionic Detergent)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (chlorure-de-guanidinium; Non-ionic Detergent)
Légende:	***Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire*** ***Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.***

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	14/05/2026
Date initiale	13/07/2025

Continued...

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.11	13/05/2026	Identification des dangers – Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Composition/informations sur les composants – Ingrédients

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Définitions et abréviations

- PC－TWA : Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC－STEL : Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TEEL : Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES : Norme d'exposition
- OSF : Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL : Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL : Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV : Valeur limite du seuil
- LOD : Limite de détection
- OTV : Valeur seuil de l'odeur
- BCF : Facteurs de bioconcentration
- BEI : Indice d'exposition biologique
- DNEL : Niveau sans effet dérivé
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC : Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC : Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC : Code international des produits chimiques en vrac
- AIIC : Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL : Liste des substances domestiques
- NDSL : Liste des substances non domestiques
- IECSC : Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- NLP : Non plus des polymères
- ENCS : Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC : Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS : Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI : Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ : Inventaire national des substances chimiques
- NCI : Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH : Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

end of SDS